

Le revenu universel n'est ni une utopie ni un délire: il est réaliste et coûtera peu

 blogs.mediapart.fr/michel-juffe/blog/230117/le-revenu-universel-nest-ni-une-utopie-ni-un-delire-il-est-realiste-et-couter-peu

Une population soumise à l'angoisse du lendemain, au risque de ne plus accéder à des services essentiels, comme l'eau ou l'électricité, en proie à la perte d'emploi, à la disqualification sociale, à la marginalisation... parce qu'elle n'a pas de revenus suffisant pour survivre, est une population malade, malheureuse, susceptible d'être enrôlée dans des actions délinquantes, d'être portée à la xénophobie et à l'ostracisme. Le revenu universel n'est pas la panacée universelle, mais il permet que *la vie quotidienne soit allégée, devienne supportable pour tous*. C'est une des mesures les plus importantes à prendre pour retrouver le « chemin de la croissance », une *croissance en humanité* et non en spéculation financière ou en exactions de toutes sortes. C'est le premier moyen d'augmenter la « sécurité sociale » et non la « sécurité policière ».

Un revenu minimum universel inconditionnel versé à tous les résidents

AVEC LE RMU, AU LIEU DU « TOUT SÉCURITAIRE » ON PASSERA AU « FILET DE SÉCURITÉ POUR TOUS ».

Ce revenu présente beaucoup d'avantages, en termes de valeurs fondamentales de la République :

Concernant l'intégrité de la personne humaine, il permet de *se libérer de l'angoisse* de la satisfaction des besoins vitaux, *de l'humiliation* qui consiste à quémander des revenus conditionnels accordés selon un « mérite » défini de manière arbitraire ou selon des « handicaps » qui stigmatisent le bénéficiaire ou en font une catégorie à part (mère célibataire, adulte handicapé, mutilé du travail, etc.) ou encore obligent à déclarer une adresse fixe alors qu'on en a pas.

Il remplace la charité, les actes de bienfaisances ; il assure une solidarité sans faille, puisqu'elle n'est soumise à aucune condition, aucun jugement du bénéficiaire de ce revenu ; il est attribué sans préférence, indépendamment des croyances, des modes de vie, de nationalité. Il présuppose un « bon usage » donc une relation de confiance a priori. Personne n'est soupçonné d'en abuser, et c'est en cela qu'il est le plus « inconditionnel ».

Il place tout le monde sur pied d'égalité, puisque les plus fortunés en bénéficient de la même manière que les plus démunis ; il rend tout le monde imposable ; il n'empêche en rien l'addition d'autres revenus ; il ne supporte aucun privilège et n'entraîne aucune exclusion ; il reconnaît à tous une valeur : avec ou sans emploi, avec ou sans travail.

Il laisse à chacun la liberté d'en user comme bon lui semble ; il ne place personne sous la dépendance de quelqu'un d'autre (les enfants mineurs en disposeront pour leur propre compte progressivement) ; il permet la décohabitation souhaitée ; il donne à chacun plus de liberté de choix d'un emploi et tend à réduire les emplois peu qualifiés, à supprimer l'emploi clandestin, le sous-emploi et l'emploi à temps partiel forcés.

Une mesure ni irréaliste ni utopique ni démagogique

L'idée d'un RMU a été avancée plusieurs fois, en France et dans d'autres pays d'Europe, depuis plus de 20 ans. Elle se heurte toujours aux mêmes objections : l'incitation au parasitisme, le renforcement de l'État providence et par suite la mise sous tutelle de la population, « l'appel d'air » de population étrangères, et surtout le coût exorbitant de ce revenu.

Pourtant le parasitisme et l'assistanat sont considérés comme allant de soi avec les systèmes d'allocations sociales compensatoires qui incitent à rechercher la « meilleure stratégie possible » pour en bénéficier. Avec le RMU il n'y a plus de ruses, de contorsions, de « stratégie », puisqu'il est universel et

inconditionnel. Plus personne ne perd d'énergie à cela, et cette énergie peut être investie ailleurs. La contrepartie du RMU sera que presque tout le monde pourra être sollicité, *sans y être forcé*, à contribuer au bien-être social.

Ne va-t-il pas dévaloriser le travail ? Certains ne vont-ils pas refuser de travailler, car leurs revenus seront suffisants ? Il est certain qu'il va réduire à rien ou presque le travail forcé. Il permettra beaucoup plus de souplesse dans les demandes de congés sans solde pour élever des enfants, soigner des personnes gravement malades, alterner des périodes de travail et de congés prolongés sur toute la durée d'une vie active, que ce soit pour se former ou pour voyager, par exemple. Il y a de fortes chances qu'il nuise au travail non-qualifié et oblige les employeurs à offrir de meilleures conditions de travail à tous leurs employés.

Quant à l'appel d'air », la France comptait 4,2 millions de résidents étrangers en janvier 2014, soit 6,4% des habitants. Sur près de 80.000 demandes d'asile, en 2015, 26.700 ont été accordées, soit 31,5%. La France « terre d'hospitalité » n'est pas le pays le plus recherché, de loin : sur 1,323 millions de demandes (dont 362.800 syriens), 441.800 ont été déposées en Allemagne, 156.000 en Suède. Les hordes de migrants qui envahissent la France ont disparues depuis plus de dix siècles, et la dernière « invasion » désastreuse s'appelait « occupation de la France par le III^e Reich ».

Enfin, le RMU n'augmentera pas la dépense publique. Supposons que ce revenu soit des trois quart du SMIC net annuel (1.153 € en 2017), donc arrondi à 10.000 € par an pour les adultes, et *en moyenne* 4.000 € pour les enfants. En 2017, la France compte 67 millions de résidents, dont 15 millions (estimés) de mineurs. Le revenu universel coûtera alors 580 milliards (520 + 60), à quoi on peut ajouter 10 milliards pour les personnes âgées et/ou handicapées, soit un total de 590 milliards €, soit 24% d'un PIB de 2.448 milliards €.

Cette somme, qui paraît énorme, est faussement comparée au budget de l'État (373 milliards € en 2017), alors qu'il faut la mettre en regard des dépenses de la protection sociale : 715 milliards € en 2013, soit près de 34% du PIB. Or, il remplacera une bonne partie d'entre elles, ce qu'on peut chiffrer.

En réalité, cette somme est à comparer à l'ensemble formé par : les aides sociales diverses, les allocations familiales, les bourses d'études, le montant du chômage jusqu'aux 10.000 € annuels du RMU, les dépenses de santé engendrées par la précarité et la dépendance économique, le coût d'une délinquance en partie engendrée par la frustration des « exclus » et des mal salariés, les allocations vieillesse ou les retraites inférieures ou égales au montant de ce revenu, les salaires qui ne le dépassent pas, etc. *Un calcul incluant tous les gains monétaires découlant de son instauration montre qu'ils sont presque égaux à son coût.* Sans compter le surcroît de « sécurité sociale », de santé, de paix et de tranquillité qu'il apportera à toute la population.

De plus, il ne faut pas le considérer comme une mesure isolée. Il n'a de sens qu'avec une politique des revenus, d'emploi, de travail et de formation impliquant de forts changements dans :

- La structure et l'assiette des impôts : plus d'impôts sur les revenus, nettement différenciés et sans cadeaux fiscaux ; moins de taxes uniformes qui pénalisent les plus pauvres (TVA, TIPP, TCFE) ; une simplification du système de taxes et impôts (plus de 200 actuellement !) ;
- L'accès à l'emploi, la garantie de l'emploi (on peut être employé et non chômeur durant les périodes de formation ; on peut créer des contrats de travail multi-employeurs), en rappelant que le RMU réduira fortement la quantité de chômeurs et la durée du chômage ;
- La politique salariale : contrairement à ce qu'affirment les détracteurs du RMU, les minima salariaux vont augmenter puisque les salaires partiront au-dessus du RMU et que la capacité de négociation salariale va globalement augmenter ; puisqu'il est impossible de plafonner les salaires privés (ce qui serait de toute manière détourné par l'attribution d'autres types de revenus : actions, etc.), l'impôt sur les revenus doit être très progressif ;
- La politique de formation : au lieu de s'en tenir à la « formation tout au long de la vie » qui est souvent illusoire,

la formation initiale doit conduire tout résident mineur à obtenir une qualification professionnelle en sortant du système scolaire, à charge des pouvoirs publics d'y parvenir, sans exception (à non à réduire le nombre de « décrocheurs ») ;

- L'aide aux petites entreprises, quel que soit leur statut juridique : baisse des charges patronales, forte réduction ou suppression de l'impôt sur les sociétés - notamment pour les 2,2 millions de TPE qui ne parviennent pas à embaucher de salariés ;

- La place des grands distributeurs, qui exploitent les petits producteurs, détruisent les petits commerces, réduisent les capacités de production locale ; pour réduire leur emprise : fin des hypermarchés, obligation d'acheter aux producteurs locaux, taxes élevées.

Le RMU, une opération financièrement presque neutre

Le coût du RMU sera de **590 milliards €**, mais il faut soustraire à ce coût les sommes suivantes :

Les prestations des caisses d'allocations familiales : petite enfance, enfance et jeunesse, logement, solidarité et insertion, qui sont plus que remplacées avec l'existence du RMU : **70 milliards €** (en 2015)

Les dépenses du fond de solidarité pour les travailleurs indépendants et les employeurs à faible revenu (agriculteurs, petits artisans et commerçants) : **20 milliards €**

La part, jusqu'au niveau du RMU, des indemnités et pensions suivantes :

Pensions de retraites et autres dépenses « vieillesse » y compris aux ayant droit, versées à 15,6 millions de personnes : **156 milliards €**

Indemnités de chômage, sur la base de 3,3 millions de personnes : **33 milliards €**

Indemnités de maternité, maladie et accident du travail : **12 milliards €**

La part des salaires inférieure ou égale au RMU pour 22,8 millions de salariés, reversée par les employeurs à la sécurité sociale : **228 milliards €**

Pour combler l'écart de **71 milliards €** subsistant, on peut **estimer les gains suivants**, d'un montant total de 55 milliards € :

Réduction des frais de gestion de la protection sociale (moins de transactions et de services spécialisés) : environ **5 milliards €**

Réduction des dépenses de santé (moins de stress, de maladies du travail, de dépressions, etc.) : environ **20 milliards €** (sur un total de 194,6 milliards en 2015)

Réduction des dépenses induites par la délinquance et les « incivilités » (y compris le coût des prisons) : **10 milliards €**

Augmentation (en volume mais non en %) des prélèvements obligatoires : **20 milliards €** (soit 2% de 1000 milliards de prélèvements en 2015)

Il restera donc **environ 16 milliards € à trouver** – et peut-être moins, car tous les gaspillages et pertes réduites ou évitées avec l'attribution du RMU n'ont pas été pris en compte -, **soit 0,65 % du PNB !**

Il faut cependant tenir compte de trois facteurs :

1. La nécessité d'un débat public approfondi pour préciser de qui sera fait le RMU.

2. la nécessité de procéder à des calculs plus précis, tant compte de coûts et de gains peu visibles.

2. Le délai nécessaire, une fois la décision publique prise (si possible dans un article de la constitution), pour que le régime normal soit atteint, ce qui implique que durant les premières années le quasi-équilibre supposé ne sera atteint que progressivement.

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.